



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALES/1995/458
4 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAISQUATRIÈME RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES
EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 7 de la résolution 976 (1995), adoptée par le Conseil de sécurité le 8 février 1995, dans lequel le Conseil m'a prié de l'informer tous les mois de l'état d'avancement du déploiement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe). Ce rapport expose les principaux faits survenus depuis mon dernier rapport, daté du 3 mai (S/1995/350).

II. SITUATION POLITIQUE

2. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et d'affermir les progrès enregistrés récemment en ce qui concerne la situation politique et militaire dans le pays. Avec le soutien actif des représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), il a eu des contacts suivis avec le Président angolais, M. José Eduardo dos Santos, et avec M. Jonas Savimbi, Président de l'União Nacional para Independência Total de Angola (UNITA), en vue d'organiser une rencontre, depuis longtemps attendue, entre ces deux dirigeants. Il s'est également rendu au Zaïre pour y rencontrer le Président Mobutu Sese Seko et en Zambie pour des consultations avec le Président Frederick Chiluba.

3. Le Président dos Santos et M. Savimbi se sont rencontrés le 6 mai 1995 à Lusaka. Au cours de leur entretien, ils ont abordé tous les aspects du processus de paix et se sont engagés à coopérer pour consolider la paix en Angola et appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka. Ils sont également convenus de se réunir à nouveau à Luanda, à une date non précisée. En vue de préparer cette rencontre, deux hauts responsables du Gouvernement angolais se sont rendus à Bailundo le 25 mai pour s'y entretenir avec M. Savimbi.

4. Le 10 mai 1995, j'ai écrit au Président dos Santos et à M. Savimbi pour les féliciter du succès de leur entretien. En même temps, j'ai exprimé l'espoir que certaines des questions soulevées à Lusaka pourraient être résolues au cours de

leur prochaine rencontre, et que le rythme du processus de paix pourrait ainsi s'accélérer. J'ai assuré au Président dos Santos et à M. Savimbi que l'ONU était toujours disposée à soutenir leurs efforts pour instaurer une paix durable et la réconciliation en Angola. J'ai également écrit au Président de la Zambie, M. Chiluba, pour le remercier de ses efforts, qui ont rendu possible cette importante rencontre entre M. dos Santos et M. Savimbi. Mon Représentant spécial s'est rendu au Zimbabwe et en Afrique du Sud pour informer le Président Mugabe et le Président Mandela du nouvel élan que cette rencontre avait donné au processus de paix.

5. La Commission mixte a continué de suivre l'évolution de la situation sur les plans politique, militaire et humanitaire dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. La dernière réunion spéciale de la Commission, tenue le 18 mai à Lobito, a principalement porté sur l'ouverture des routes dans tout le pays et la libre circulation des personnes et des marchandises. Afin de montrer qu'on pouvait désormais emprunter en toute sécurité l'un des principaux axes du pays, les membres de la Commission, dont mon Représentant spécial, ont fait le voyage de Luanda à Lobito et retour par la route, événement qui a été chaleureusement accueilli par la population.

6. Autre évolution positive, le Gouvernement a libéré, par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), plus de 200 prisonniers de l'UNITA qui ont pu choisir de rejoindre leur famille ou le quartier général de l'UNITA à Bailundo.

7. Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer qu'en attendant la mise en place d'une station de radio indépendante des Nations Unies, l'UNAVEM a commencé à diffuser un programme d'information intitulé "Os Caminhos da Paz", en utilisant les installations de radio et de télévision mises à sa disposition par le Gouvernement angolais. La Mission a également demandé au Gouvernement de lui attribuer des fréquences pour les émissions de radio de l'UNAVEM.

III. QUESTIONS MILITAIRES ET DE POLICE

8. Après avoir examiné mon troisième rapport d'activité (S/1995/350), le Conseil de sécurité, dans une déclaration du Président datée du 3 mai (S/PRST/1995/27), a noté avec satisfaction les progrès intervenus dans l'application du Protocole de Lusaka concernant notamment la réduction des violations du cessez-le-feu, le désengagement des forces, la coopération entre les parties et UNAVEM III et autres développements positifs. Dans le même temps, le Conseil s'est déclaré préoccupé par la lenteur des progrès dans plusieurs domaines. Il a souligné la nécessité d'une coopération accrue entre le Gouvernement, l'UNITA et les Nations Unies pour la mise en oeuvre de toutes les dispositions essentielles du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a aussi souligné l'urgence du programme de déminage, et indiqué qu'une attention urgente devait être portée au cantonnement des soldats de l'UNITA ainsi qu'au retour des troupes gouvernementales dans leurs casernes.

9. Durant la période considérée, le cessez-le-feu en Angola a en général continué à tenir. Le nombre des violations du cessez-le-feu a encore diminué et aucun incident majeur n'a été signalé. Ceci est une source de satisfaction

/...

particulière. Dans le même temps, les deux parties ont continué à se plaindre officiellement d'attaques d'ampleur limitée, de l'agressivité des patrouilles, et de raids et harcèlements dirigés contre des civils; dans certaines zones, le Gouvernement aurait distribué des armes à son personnel de défense civile. En dépit de progrès considérables, la seconde phase du désengagement, qui concerne les provinces de Lunda Norte, Lunda Sul et Moxico, n'est pas complètement achevée. L'UNAVEM n'a ménagé aucun effort pour régler ce problème, tant localement que dans le cadre de la Commission mixte.

10. Dans l'intervalle, à sa quinzième réunion ordinaire, tenue le 11 mai, la Commission mixte a officiellement approuvé une décision aux termes de laquelle, après la démobilisation des troupes du Gouvernement et de celles de l'UNITA, les effectifs des futures Forças Armadas Angolanas seront de 90 000 hommes, dont 74 000 fantassins dont chacune des deux parties fournira la moitié. Les forces de défense nationales comprendront aussi des forces aériennes et navales, fortes de 11 000 et 5 000 hommes, respectivement. L'UNAVEM continue d'encourager le Gouvernement et l'UNITA à parvenir le plus tôt possible à une solution en ce qui concerne la démobilisation, notamment en se mettant d'accord sur un calendrier. Il est évident que l'entreprise devra être soigneusement préparée, car le Gouvernement devra fournir aux forces armées intégrées logement, nourriture, uniformes, moyens de transport et autres fournitures et services essentiels.

11. Mon Représentant spécial a reçu une lettre de la direction de l'UNITA qui lui communique des détails supplémentaires sur le volume de ses effectifs. Ceci facilitera à n'en pas douter la formation des forces armées angolaises. Il est important que les parties procèdent aussitôt que possible à un échange d'informations sur leurs matériels et installations militaires.

12. Un plan a été élaboré en vue de procéder aux activités de déminage nécessaires pour permettre le déploiement des éléments d'infanterie de l'UNAVEM et l'exercice des autres fonctions essentielles de la Mission. Dans le cadre de ce plan, l'UNAVEM a vivement engagé le Gouvernement et l'UNITA à accélérer les opérations de déminage dans tout le pays, dont les deux parties ont assumé la responsabilité en signant le Protocole de Lusaka. Les opérations de déminage ont commencé dans diverses régions du pays, et le Gouvernement a engagé 3 millions de dollars des États-Unis à cet effet, notamment pour l'achat d'urgence du matériel nécessaire. Je compte que les programmes et institutions des Nations Unies en Angola, ainsi que les ONG, fourniront à la Mission toute l'assistance nécessaire à cette fin. L'École centrale de formation au déminage que doit créer l'Organisation des Nations Unies apportera sa contribution à l'entreprise dans les mois à venir.

13. Un autre obstacle à la libre circulation de la population et au déploiement rapide des troupes des Nations Unies est le mauvais état des routes et des ponts. Le Gouvernement a engagé un vaste programme de réparation des ponts, mais il est nécessaire de renforcer la capacité de l'UNAVEM à fournir les services de génie nécessaires pour le mouvement de ses troupes. À cette fin, j'ai l'intention de renforcer la composante militaire de l'UNAVEM en lui adjoignant deux nouvelles compagnies de génie spécialisées, dans la limite des effectifs militaires autorisés de la Mission (7 000 hommes).

/...

14. Le Sous-Secrétaire général chargé de la planification et de l'appui au Département des opérations de maintien de la paix, le général Manfred Eisele, s'est rendu en Angola du 10 au 15 mai 1995 pour s'entretenir avec mon Représentant spécial et avec des représentants du Gouvernement et de l'UNITA des principaux problèmes liés au déploiement des troupes des Nations Unies, et pour évaluer la situation sur le terrain. Les recommandations du général Eisele ont confirmé qu'il était nécessaire de consolider les progrès réalisés récemment dans la mise en place d'UNAVEM III et d'ajuster le calendrier de déploiement des unités d'infanterie.

15. Le bataillon logistique des Nations Unies déployé à Lobito/Catumbela et Luanda est maintenant pleinement opérationnel et a entrepris les préparatifs nécessaires à l'implantation des bases logistiques et au déploiement des unités qui doivent suivre. En outre, un escadron du génie, une unité de transmissions, un hôpital de campagne et les premiers éléments de plusieurs autres unités sont partis pour l'Angola. Selon le calendrier révisé, le premier bataillon d'infanterie doit arriver en Angola durant la première semaine de juin, le déploiement du second est prévu pour la première quinzaine de juillet, et celui du troisième durant la deuxième quinzaine de juillet. L'envoi de nouvelles unités d'infanterie des Nations Unies dépendra des progrès réalisés par les parties dans l'ouverture des principales routes d'accès et dans les opérations de déminage. Pour contribuer à cette entreprise, UNAVEM III est en train de passer un marché avec une société privée qui vérifiera que certains segments des routes devant servir au déploiement ne sont pas minés. Dans l'entre-temps, le déploiement des bataillons d'infanterie à l'est du pays s'effectuera dans le cadre d'une opération terrestre et aérienne. Une autre complication imprévue tient à la décision d'un État Membre qui avait initialement indiqué qu'il était prêt à fournir un bataillon d'infanterie à l'UNAVEM de retirer son offre. Le Secrétariat recherche activement un remplacement approprié. Dans le même temps, après avoir consulté les deux parties, l'UNAVEM se prépare à établir sept nouveaux points de déploiement des équipes, qui viendront s'ajouter aux 60 qui existent déjà.

16. Au 30 mai, 210 observateurs de police civile venus de 19 pays étaient déployés dans les 29 points de déploiement des équipes, y compris les 6 postes de commandement régionaux. Ils continuent à surveiller les activités de la police nationale, à visiter les centres de détention et à assurer la liaison avec les autorités locales. Ils ont été appuyés à des degrés divers par la police nationale angolaise dans les différentes régions du pays. Bien que la coopération ait été encourageante dans la plupart des régions, dans d'autres, beaucoup peut encore être fait pour améliorer la situation, certaines autorités de police affirmant qu'elles n'ont pas reçu d'instructions leur permettant d'autoriser le personnel des Nations Unies à accéder librement aux installations de la police et de lui fournir tous les renseignements voulus conformément au Protocole de Lusaka. Peu de progrès ont été accomplis jusqu'ici en ce qui concerne le casernement de la police d'intervention rapide du Gouvernement, principalement en raison des retards intervenus dans la mise à disposition des quartiers nécessaires.

17. En plusieurs occasions par le passé, l'attention du Conseil de sécurité a été appelée sur la situation précaire qui règne en Angola en matière de sécurité. Les actes de banditisme contre la population, y compris le personnel

/...

international, ont récemment augmenté. Le 15 mai, un observateur de haut rang de la police de l'UNAVEM, originaire d'Argentine, a été tué par balles à Luanda, apparemment par des malfaiteurs. Je déplore profondément ce meurtre. Mon Représentant spécial a fait part de ma grave inquiétude au Président dos Santos, qui a promis qu'une enquête vigoureuse serait menée et qu'il prendrait des mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies et autre personnel international. Dans le même temps, UNAVEM III a pris des dispositions pour améliorer la sécurité de son personnel.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

18. Les progrès récemment enregistrés sur le plan politique ont aussi donné un nouvel élan aux activités humanitaires entreprises à l'appui du processus de paix. On espère que l'ouverture de routes prioritaires pourra désormais se faire plus rapidement – les progrès du déminage jouant à cet égard un rôle déterminant – et que les arrangements relatifs à la démobilisation pourront être mis au point sans tarder. Il est évident, cela dit, que des contributions volontaires plus fiables devront être fournies par la communauté internationale, de façon à aider l'Angola à passer de la guerre et de la désintégration économique au redressement et à la reconstruction.

19. Au cours du mois de mai, de nouvelles routes ont été ouvertes pour l'acheminement de l'aide humanitaire, ce qui est moins onéreux. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a pu expédier son premier convoi de Luanda à N'dalatando, capitale de la province de Kwanza Norte, et il a mis fin au transport de vivres par avion. Les travaux de remise en état de routes et de ponts sur cet axe routier se poursuivent plus à l'est, ce qui permet d'espérer que l'aide humanitaire pourra également être acheminée par la route jusqu'à Malange.

20. Depuis mon dernier rapport, il y a eu plusieurs explosions de mines; l'incident le plus grave s'est produit près de Kuito, où l'intervention d'organisations non gouvernementales (ONG) a permis de sauver des vies. Entre-temps, les ONG spécialisées dans le déminage continuent leurs travaux dans les principales villes et aux alentours et l'organisation Norwegian People's Aid a entrepris un relevé des mines dans les provinces du nord. Des programmes de sensibilisation aux mines ont été lancés à l'intention des personnes déplacées et des réfugiés, l'UNICEF et le HCR jouant à cet égard un rôle directeur et le Bureau central de déminage, créé au sein du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire, assurant la coordination. La mise au point du statut de l'Institut angolais de déminage est pratiquement terminée et cet organisme devrait commencer à fonctionner sous peu.

21. Le Bureau de démobilisation et de réinsertion, qui fait partie du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire, a interrogé un échantillon représentatif de combattants (300 du côté des forces armées angolaises et 300 du côté de l'UNITA) dans le cadre de son enquête sur ce qu'attendent les combattants angolais sur le plan social et économique. L'enquête a essentiellement trois thèmes principaux : ce que les intéressés attendent du processus de paix; ce qu'ils attendent sur le plan socio-économique; et profil des combattants sur le plan culturel et de l'enseignement. D'après les constatations préliminaires, les intéressés souhaitent nettement que la

/...

démobilisation se fasse rapidement et ils sont disposés à cohabiter avec leurs anciens adversaires. Le rapport final sur l'enquête est en cours de préparation.

22. Des membres du Bureau de démobilisation et de réinsertion se sont rendus à Bailundo pour s'entretenir avec l'UNITA de programmes de santé destinés à la phase de casernement. En coopération avec UNAVEM III, le Bureau a aussi évalué les installations envisagées pour le casernement. Par ailleurs, on termine actuellement la mise au point du statut de l'Institut angolais de réinsertion, qui sera créé au sein du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion sociale. On révisé aussi les éléments démobilisation et réinsertion de l'appel humanitaire pour l'Angola lancé en 1995 par les Nations Unies, de façon à tenir compte de l'accord conclu récemment entre le Gouvernement et l'UNITA concernant l'incorporation des forces de l'UNITA dans l'armée nationale.

23. La situation nutritionnelle s'est améliorée dans quelques régions, si bien que les organismes humanitaires ont pu y suspendre les distributions générales d'aliments. Dans l'ensemble, toutefois, le pays a encore besoin d'une aide alimentaire considérable. Selon les constatations préliminaires d'une récente mission FAO/PAM d'évaluation des cultures, la récolte de 1994/95 est bien inférieure aux normes, et des secours alimentaires importants seront donc encore vraisemblablement nécessaires pendant tout le restant de l'année. À juger d'après la situation actuelle concernant les annonces et les livraisons de secours alimentaires, le PAM risque de connaître un déficit considérable des approvisionnements dès le mois de juillet. Cela risquerait de compromettre les acheminements jusqu'aux zones de casernement, où la distribution d'aliments est pourtant un élément clef.

24. J'ai le regret de faire savoir au Conseil de sécurité que, dans les secteurs non alimentaires, l'aide fournie en réponse à l'appel humanitaire lancé en 1995 par les Nations Unies ne représente que 3 % des quantités requises. Tout retard dans la confirmation des annonces de contributions faites à la réunion des donateurs en février 1995 risquerait de compromettre tous les programmes humanitaires entrepris en Angola, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences dramatiques pour la population civile. Je demande une fois de plus instamment à la communauté internationale d'aider les organismes des Nations Unies et les ONG à répondre aux besoins critiques des Angolais.

V. OBSERVATIONS

25. Depuis le dernier rapport que j'ai présenté au Conseil, la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka est entrée dans une phase nouvelle, qui est encourageante. La rencontre attendue depuis si longtemps entre le Président dos Santos et M. Savimbi a débloqué la situation et devrait permettre de relancer le processus de paix. Si le Président de l'Angola et le dirigeant de l'UNITA s'entendent rapidement sur les propositions qu'ils examinent actuellement et que cette entente est suivie d'actions concrètes, le processus de paix de Lusaka sera renforcé. Je les ai vivement incités à poursuivre activement l'examen des questions étudiées à leur dernière rencontre et, comme convenu, à tenir le plus tôt possible une deuxième réunion à Luanda.

/...

26. Le fait que les membres de la Commission mixte se soient rendus par la route jusqu'à Lobito a été important aussi. Ce voyage a en effet eu un effet psychologique positif sur la population et il a renforcé la confiance dans le processus de paix. Mon Représentant spécial organise un voyage analogue qui se ferait au début du mois de juin jusqu'à Negage, actuellement sous contrôle de l'UNITA.

27. Le déploiement des bataillons d'infanterie des Nations Unies doit aller de pair avec une coopération plus étroite encore avec l'ONU, de la part du Gouvernement et de l'UNITA, en vue de l'application de toutes les dispositions principales du Protocole de Lusaka. Certes, d'importants progrès ont été accomplis récemment, mais il est nécessaire de rappeler aux parties que le processus de paix a pris du retard et qu'il faudra des efforts majeurs pour y remédier. Les mesures prises récemment par le Gouvernement et par l'UNITA pour lancer des opérations de déminage et de remise en état des routes doivent être renforcées, étant donné combien il importe d'assurer le plus vite possible la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du pays et de faciliter le déploiement des forces de l'ONU à l'intérieur du pays. Une fois encore, je demande instamment à la communauté internationale de soutenir ces efforts vitaux, en particulier en fournissant l'équipement nécessaire.

28. Je voudrais aussi demander instamment aux parties de mettre au point les modalités de la formation des nouvelles forces armées intégrées et de commencer les préparatifs en vue de la démobilisation des forces de l'UNITA et du casernement des forces gouvernementales, tâches qui poseront des difficultés formidables pour tous les intéressés. Ces actions devront être renforcées par d'autres mesures de confiance. Il importe, en particulier, que les deux parties commencent une vaste campagne de désarmement des civils dans tout le pays, qui serait surveillée et étayée par l'ONU. En effet, la prolifération des armes aux mains des civils compromet la sécurité et risque d'anéantir les progrès réalisés au moyen du processus de paix.

29. Il appartient au Gouvernement et à l'UNITA de garantir la sécurité et la sûreté de tout le personnel des Nations Unies en Angola, afin d'éviter des incidents tragiques tels que celui au cours duquel un observateur de police des Nations Unies a trouvé la mort. C'est là une condition essentielle au déploiement de personnels internationaux dans diverses parties de l'Angola et au succès des opérations des Nations Unies dans le pays.

30. À mesure que le processus de paix s'accélère, l'assistance humanitaire joue un rôle de plus en plus important pour soutenir et renforcer la paix. Dans le rapport que j'avais présenté pour proposer la création d'UNAVEM III (S/1995/97), j'avais souligné que de nombreuses activités humanitaires liées au processus de paix, y compris les programmes cruciaux de déminage et de démobilisation, devaient être financées en grande partie à l'aide de contributions volontaires. Il est consternant de constater que 15 % seulement des ressources sollicitées dans le cadre de l'appel humanitaire de 1995 pour l'Angola ont été reçus à ce jour. Je demande instamment à la communauté internationale de reconstituer les stocks de secours humanitaires pour l'Angola, et ce, de toute urgence. Les événements encourageants décrits ci-dessus devraient inciter les donateurs à une plus grande générosité à l'appui des programmes essentiels.

/...

ANNEXE

Personnel militaire et membres de la police civile d'UNAVEM III

(Au 30 mai 1995)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Personnel médical militaire	Officiers d'état-major	Troupes	Total
Algérie	10					10
Argentine	2	2				4
Bangladesh	10	11				21
Brésil	19	17	11			47
Bulgarie	10	10				20
Congo	8					8
Égypte	10	10				20
Fédération de Russie	10					10
Fidji		8				8
France	8					8
Guinée-Bissau	20	6				26
Hongrie	10	15				25
Inde	20	19		2	214	256
Jordanie	21	20				41
Kenya	10					10
Malaisie	20	20				40
Mali	10	7				17
Maroc		2				2
Nigéria	21	15				36
Norvège	4					4
Nouvelle-Zélande	5					5
Pakistan	5					5
Pays-Bas	15	10				25
Pologne	7					7
Portugal	8	1		20	101	130
Roumanie				27	110	137
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				8	659	667
Sénégal	10					10
Slovaquie	5					5
Suède	20					20
Uruguay	10	9		29	80	128
Zambie	10	10				20
Zimbabwe	21	17		3		41
Total	339	210	11	89	1 164	1 813
